

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 11243  
Numéro SIREN : 513 227 017  
Nom ou dénomination : TOBEMP

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 38201



20220382012021

DATE DEPOT : 22/04/2022

N° DE DEPOT : 38201

N° GESTION : 2009B11243

N° SIREN : 513227017

DENOMINATION : TOBEMP

ADRESSE : 49-53 ave des CHamps Elysees 75008 Paris

MILLESIME : 2021

# TOBEMP

Société par actions simplifiée au capital de 18 203 Euros  
Siège social : 49/53 Avenue des Champs Elysées – 75008 Paris  
513 227 017 RCS Paris

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2022

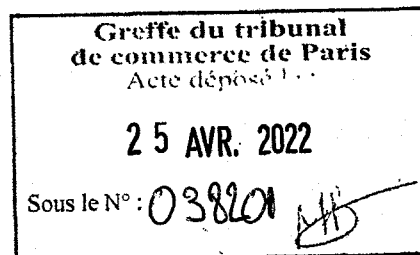
Le 6 avril 2022 à 14h30, les actionnaires de la société TOBEMP, société par actions simplifiée au capital de 18 203 Euros, dont le siège social est 49/53 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, identifiée sous le numéro 513 227 017 RCS Paris, (la "Société") se sont réunis à cette même adresse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'art. L. 227-10 du code du commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Compte tenu des mesures sanitaires en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19, la séance se tient en visio-conférence via l'application Teams.

### SONT PRESENTS PAR TEAMS :

- Maylis L'Hotellier
- Anne McAulay
- David Bellaïche
- William Sebban
- Guillaume Toison
- Nicolas Bégorre
- Christophe Roehri
- Puhan Tatjana
- Amine Kamoun
- Olivier Hache
- Nadine Zrek
- Tarik Allouache
- Andrea Bertocchini
- Nassib Boueri
- Adrien Friloux
- Alexis Gasc
- Mara Maccagnan
- Michel Thierry
- Siva Sivasubramanian



### SONT REPRÉSENTÉS :

- Ayaaz Allymun

### SONT ABSENTS :

- Yves Choueifaty
- Tristan Froidure
- Khalid Jalalzai
- Laura Vu Thien
- Stéphane Detobel
- Cécile Chapelle
- Francis Verpoucke
- Axel Cabrol
- Karim Shameer
- Philippe Bigeard
- Emma Love
- Kevin Meehan
- David Koestner (Ernst & Young)

L'Assemblée générale est présidée par David Bellaiche suite à la délégation de pouvoir en ce sens faite par Mr Yves Choueifaty en sa qualité de Président de la Société. Maylis L'Hotellier assure le secrétariat.

Le Président constate que les actionnaires présents sont propriétaires de la majorité des actions composant le capital social et constituent le quorum ; l'assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Il déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

Les actionnaires présents constatent que le Président de la Société leur a remis notamment les documents suivants :

- 
- l'inventaire, les comptes annuels et leur annexe ;
- le rapport du Président ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte de résolutions ;
- le rapport spécial du Président concernant l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les registres des décisions et registres des assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires.

Lecture est faite du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président donne ensuite la parole aux actionnaires. Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code, non déductibles du résultat.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### **Affectation des résultats :**

L'Assemblée approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021, soit 183 444 €, comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 183 444 €

Le solde, au compte « report à nouveau » : 183 444 €

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Président en date du 21 avril 2021, il a été versé un acompte sur dividende de 447 794 € mis en paiement 21 avril 2021.

En conséquence, le compte « report à nouveau », compte tenu de ces affectations, s'élèvera à 653 923 €.

##### **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des dividendes pour les trois derniers exercices étaient les suivantes :

Exercices	Dividendes	Date de versement	Nature du dividende
2019	3 075 324 €	25/07/2019	Anticipé
2020	0		
2021	447 794 €	21/04/2021	Anticipé

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport et constate que deux nouvelles conventions ont été conclues au cours de l'exercice 2021 entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

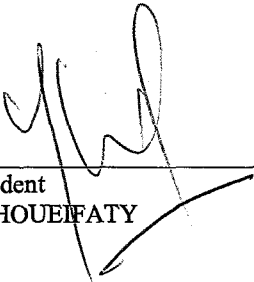
#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, au secrétaire de séance et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente réunion pour accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

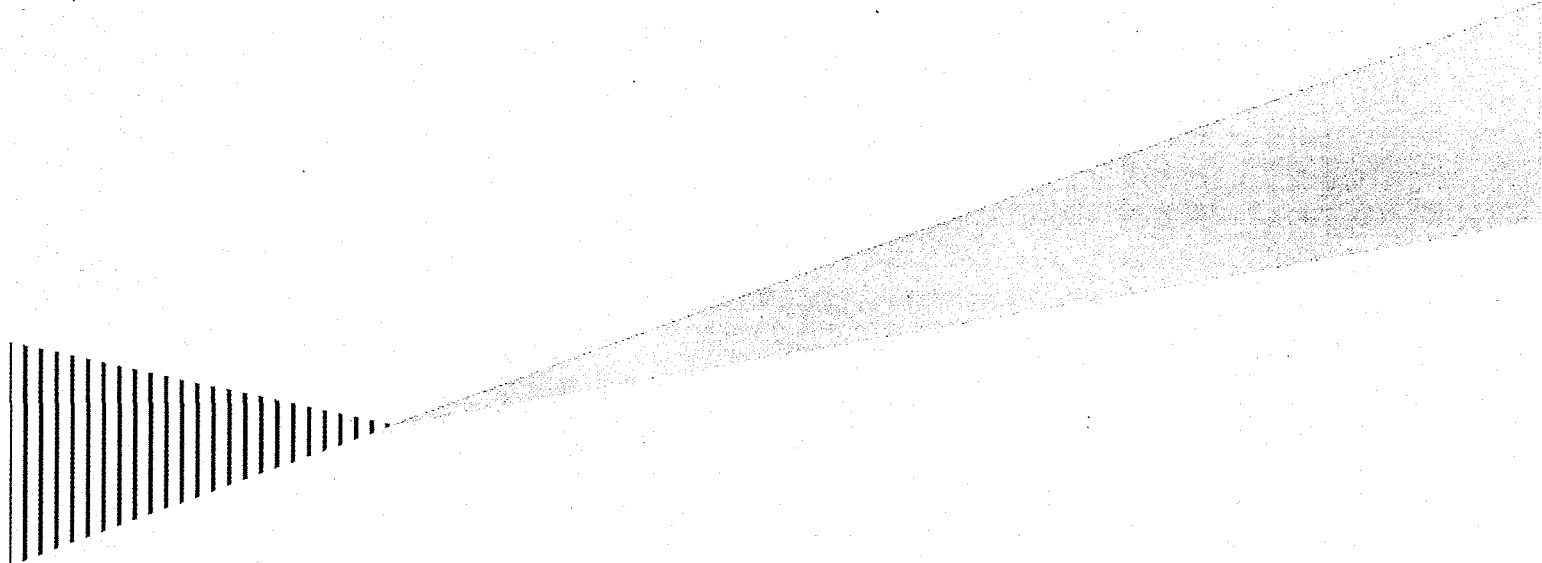
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

  
\_\_\_\_\_  
Le Président  
Yves CHOUERFATY

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire  
Maylis L'HOTELLIER



*Carpe*



**Tobemp**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Tobemp

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Tobemp,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tobemp relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▷ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▷ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	2 486 347		2 486 347	3 031 515	
Créances rattachées à des participations				50 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	243 658		243 658	964 342	
<b>Total II</b>	<b>2 730 004</b>		<b>2 730 004</b>	<b>4 045 857</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	1 428 217		1 428 217	1 022 823
	Autres créances	2 767 289		2 767 289	2 288 869
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	454 379	75 632	378 747		
Disponibilités	351 200		351 200	178 200	
Charges constatées d'avance (3)					
<b>Total III</b>	<b>5 001 085</b>	<b>75 632</b>	<b>4 925 453</b>	<b>3 489 893</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 731 089</b>	<b>75 632</b>	<b>7 655 457</b>	<b>7 535 749</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2021 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2020 12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 18 203 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 203	18 203
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	1 820	2 213
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	470 480	2 138 702-
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	183 444	3 032 926
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	673 946	914 641	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	743 719	825 984
	<b>Total III</b>	743 719	825 984
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	2 521 433	2 508 889
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 809	2 472	
Dettes fiscales et sociales		103 429	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 714 549	3 180 335	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total IV</b>	6 237 792	5 795 125
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	7 655 457	7 535 749

(1) Dont à moins d'un an

23 242

115 630

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>Chiffre d'affaires NET</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			192 502	1 022 823
Autres produits				2
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			192 502	1 022 825
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			14 454	14 369
Impôts, taxes et versements assimilés				3 300
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0	77
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			14 455	17 747
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			178 047	1 005 078
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations (3)	807 150	703 166
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		6 132
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	293 573	
<b>Total V</b>	<b>1 100 723</b>	<b>709 298</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	75 632	
Intérêts et charges assimilées (4)	30 064	9 729
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>105 695</b>	<b>9 729</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>995 027</b>	<b>699 570</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 173 075</b>	<b>1 704 648</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 091 163	4 673 068
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>Total VII</b>	<b>1 091 163</b>	<b>4 673 068</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	99 132	3 201 217
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>Total VIII</b>	<b>99 132</b>	<b>3 201 217</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>992 031</b>	<b>1 471 851</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 400	143 573
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>202 062</b>	<b>6 405 191</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>18 618</b>	<b>3 372 265</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>183 444</b>	<b>3 032 926</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

807 150 703 166

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	15
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	15
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	15
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	16
Montant des engagements financiers	16
Liste des filiales et participations	17

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 655 457 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 183 444 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes ont été arrêtés par le président de la société en date du 14/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Epidémie de coronavirus**

L'épidémie n'a pas remis en cause la continuité d'exploitation de la société.

#### **Titres de participation :**

##### **Tobam Holding Company (THC) :**

Tobemp a acquis auprès d'Amundi Asset Management 46 actions Tobam pour un montant total de 2 368 825 euros le 18 décembre 2020 via un crédit-vendeur. Le même jour, ces actions ont été cédées à Yves Choueifaty, Président, pour le même montant. Un crédit-vendeur a également été signé.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de THC au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur Amundi s'élève à 1 604 847 euros et le montant du crédit-vendeur pour Yves Choueifaty s'élève à 1 600 247 euros.

##### **Tobanext :**

Tobemp a acquis auprès d'Yves Choueifaty, Président, 6 618 actions Tobanext pour un montant total de 745 650,06 euros le 18 décembre 2020. L'acquisition a été réalisée à la valeur nominale (soit 6 618 euros) et un complément de prix a été prévu, via un crédit-vendeur.

Le même jour, ces actions ont été cédées également à leur valeur nominale à plusieurs salariés. Un complément de prix est prévu et un crédit-vendeur a également été signé avec chacun des salariés.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de Tobanext au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur d'Yves Choueifaty s'élève à 484 838 euros et le montant du crédit-vendeur pour les salariés s'élève à 516 506 euros.



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Tobanext 2 :

Tobemp a acquis auprès d'Yves Choueifaty, Président, 11 290 actions Tobanext 2 pour un montant total de 395 845 euros le 18 décembre 2020. L'acquisition a été réalisée à la valeur nominale (soit 11 290 euros) et un complément de prix a été prévu, via un crédit-vendeur.

Le même jour, ces actions ont été cédées également à leur valeur nominale à plusieurs salariés. Un complément de prix est prévu et un crédit-vendeur a également été signé avec chacun des salariés.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de Tobanext 2 au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur d'Yves Choueifaty s'élève à 154 022 euros et le montant du crédit-vendeur pour les salariés s'élève à 50 650 euros.

### Actions propres:

La société a procédé au rachat de ses propres actions:

- le 3 mai 2021, pour 37 actions,
- le 25 mai 2021 pour 450 actions,
- le 24 août 2021 pour 152 actions,
- le 29 octobre 2021 pour 49 actions.

La société a également procédé à la vente d'actions propres:

- le 22 mars 2021 pour 735 actions ; cette cession a été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 69 913 euros,
- le 26 mai 2021 pour 554 actions ; cette cession n'a pas été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 38 123 euros,
- le 6 juin 2021 pour 4 136 actions ; cette cession correspond à l'acquisition des actions attribuées gratuitement le 7 juin 2019 selon le plan d'attribution gratuite d'action du 14 juin 2018 ; elle fait l'objet d'une indemnisation par Tobam à hauteur de 91,39 euros par action,
- le 22 juin 2021 pour 1 152 actions ; cette cession a été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 104 855 euros,

### Attribution gratuite d'actions (AGA):

#### Plan AGA 14/06/2018 :

En date du 14 juin 2018, la société a procédé à un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société TOBAM pour un nombre total de 11 063 actions maximum.

Au 31 décembre 2021, ce plan porte sur l'émission d'un total de 6 458 actions de la société TOBEMP et ne sera effectif qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Lors de l'attribution définitive, une augmentation de capital aura lieu.

Le nombre d'actions attribuées a diminué de 131 actions depuis le 31 Décembre 2020 (soit 6 458 actions attribuées au 31/12/2021 contre 6 589 actions attribuées au

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

31/12/2020), compte tenu du fait que certains bénéficiaires ne remplissent plus les conditions d'attribution.

Enfin, aucune nouvelle attribution n'a eu lieu en 2021.

Ainsi, le plan AGA du 14/06/2018 comporte trois attributions.

### Principales caractéristiques du plan :

- Prix d'exercice (pour les plans d'option d'achat et de souscription d'actions) : non applicable
- Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 11 063 actions
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale :
  - o 104 536,30 euros pour les actions attribuées le 21/06/2018
  - o 157 098,70 euros pour les actions attribuées le 06/06/2019
  - o 62 549,63 euros pour les actions attribuées le 23/09/2020
- Conditions d'acquisition des actions :
  - o Signature du pacte d'actionnaires,
  - o Maintien du contrat de travail,
  - o Et absence de comportement faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours des exercices précédents :
  - o en 2020 : 1 079 actions ont été attribuées
  - o en 2019 : 5 899 actions ont été attribuées
  - o en 2018 : 1 511 actions ont été attribuées
- Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution : au 31 décembre 2021, 6 458 actions ont été attribuées. Parmi ces actions, 1 243 actions ont été définitivement acquises le 21 juin 2020 et 4 136 actions ont été définitivement acquises le 7 juin 2021. La future acquisition aura lieu le 23 septembre 2022.

Les actions sont attribuées à des bénéficiaires salariés de la société liée Tobam.

- Le 21 juin 2020, des actions existantes auto-détenues ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires. Ainsi, la moins-value liée à l'émission gratuite de ces 1 243 actions Tobemp le 21 juin 2020 a été refacturée à la société liée Tobam en prenant en compte un prix de 100,35 euros par actions. Le coût de l'impôt supporté par la société Tobemp du fait de la différence entre la valeur de sortie des titres, à 73,47 euros, et la valeur refacturée, à 100,35 euros, a également été refacturé à la société liée Tobam.

- Le 6 juin 2021, des actions existantes auto-détenues ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires. Ainsi, la moins-value liée à l'émission gratuite de ces 4 136 actions Tobemp le 6 juin 2021 a été refacturée à la société liée Tobam en prenant en compte un prix de 91,39 euros par actions. Le coût de l'impôt supporté par la société Tobemp du fait de la différence entre la valeur de sortie des titres, à 76,24 euros, et la valeur refacturée, à 91,39 euros, a également été refacturé à la société liée Tobam.

- Le 22 septembre 2022, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 1 079 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021, Tobemp auto-détient suffisamment d'actions pour cette attribution. Ainsi, la moins-value liée à l'attribution gratuite de ces 1 079 actions Tobemp le 22 septembre 2022 a été provisionnée en retenant le coût Fifo de l'action, à 76,24 euros par actions. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Information sur les passifs éventuels : des actions nouvelles seront attribuées  
Nombre d'actions annulées (pour les plans d'options). Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent : non applicable  
Montant du passif enregistré au bilan : non applicable  
Détail du compte 502-1 : 1 079 actions sont comptabilisées dans ce compte, à la valeur de 76,24 par actions, soit un total de 82 263 euros.

### Plan AGA 07/12/2020 :

En date du 7 décembre 2020, la société a procédé à un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société TOBAM pour un nombre total de 12 000 actions maximum.

Au 31 décembre 2021, ce plan porte sur l'émission d'un total de 9 976 actions de la société TOBEMP et ne sera effectif qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Des actions existantes auto-détenues seront attribuées aux bénéficiaires qui rempliront les conditions lors de l'attribution définitive. A cet effet, les actions Tobemp ont déjà été rachetées par la Société le 18 décembre 2020.

Le nombre d'actions attribuées a augmenté de 937 actions depuis le 31 Décembre 2020 (soit 9 976 actions attribuées au 31/12/2021 contre 9 039 actions attribuées au 31/12/2020). Cette variation s'explique par la diminution des actions attribuées compte tenu du fait que certains bénéficiaires ne remplissent plus les conditions d'attributions ; elle s'explique également du fait des nouvelles attributions qui ont eu lieu en 2021 :

- le 25 mai 2021, 1 722 actions ont été attribuées,
- le 6 juillet 2021, 274 actions ont été attribuées.

Ainsi, le plan AGA du 17/12/2020 comporte trois attributions.

### Principales caractéristiques du plan :

- Prix d'exercice (pour les plans d'option d'achat et de souscription d'actions) : non applicable
- Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 12 000 actions
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale :
  - o 278 256 euros pour les actions attribuées le 07/12/2020
  - o 15 883,78 euros pour les actions attribuées le 06/07/2021
- Conditions d'acquisition des actions :
  - o Signature du pacte d'actionnaires,
  - o Maintien du contrat de travail,
  - o Et absence de comportement faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours des exercices précédents :
  - o en 2020 : 9 039 actions ont été attribuées
  - o en 2021 : 1 996 actions ont été attribuées
- Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution : au 31 décembre 2021, 9 976 actions ont été attribuées. Les futures acquisitions auront lieu les 7 décembre 2022, 25 mai 2023 et 6 juillet 2023.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les actions seront attribuées à des bénéficiaires salariés de la société liée Tobam.

- Le 7 décembre 2022, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 7 980 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 7 décembre 2022, Tobemp auto-détient 3 383 actions pour cette attribution. Ainsi, la moins-value liée à l'attribution gratuite de ces 7 980 actions Tobemp le 7 décembre 2022 a été provisionnée en retenant le coût Fifo de l'action, soit 76,24 euros pour 2 695 actions et 55,51 euros pour 688 actions. La moins-value liée aux 4 597 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 7 décembre 2022, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

- Le 25 mai 2023, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 1 722 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 25 mai 2023, Tobemp n'auto-détient pas d'action pour cette attribution. La moins-value liée aux 1 722 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 25 mai 2023, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

- Le 6 juillet 2023, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 274 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 6 juillet 2023, Tobemp n'auto-détient pas d'action pour cette attribution. La moins-value liée aux 274 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 6 juillet 2023, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

Information sur les passifs éventuels : des actions auto-détenues seront attribuées

Nombre d'actions annulées (pour les plans d'options). Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent : non applicable

Montant du passif enregistré au bilan : non applicable

Détail du compte 502 (nombre d'actions, coût d'entrée) et information sur l'affectation dans les deux sous-comptes et la dépréciation correspondante : non applicable

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **Valeurs mobilières de placement**

#### **Souscription de valeurs mobilières de placement**

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit des parts dans des fonds financiers pour 372 115,84 euros.

#### **Cession de valeurs mobilières de placement**

Sur l'exercice 2021, la société a cédé des parts qu'elle détenait dans des fonds financiers pour 343 572,76 euros.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les développements autour du conflit en Ukraine sont suivis de près par la direction. A la date d'arrêté des comptes annuels, il n'y a pas eu de rachats significatifs liés au conflit mais l'impact de cette crise reste incertain. A ce stade, la société n'a pas identifié d'autres impacts sur les comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de base sont :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **A - Evaluation des titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode premier entré premier sorti.

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des titres de participation. Cette revue n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation au 31 Décembre 2021.

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des titres immobilisés autres que les titres de participation et cette revue n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation au 31 Décembre 2021.

#### **B - Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **C - Evaluation des disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **D- Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour 75 632 euros.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 031 515	545 168	
Autres titres immobilisés	50 000		
Prêts, autres immobilisations financières	964 342	175 182	38 191
<b>TOTAL</b>	<b>4 045 857</b>	<b>720 350</b>	<b>38 191</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 045 857</b>	<b>720 350</b>	<b>38 191</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		0	2 486 347	
Autres titres immobilisés	50 000			
Prêts, autres immobilisations financières	82 263	501 430	243 658	
<b>TOTAL</b>	<b>132 263</b>	<b>501 431</b>	<b>2 730 004</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 263</b>	<b>501 431</b>	<b>2 730 004</b>	

Pour le poste Autres participations, le mouvement présenté dans le tableau ci-dessus correspond aux opérations présentées dans les Faits caractéristiques de l'exercice.

Pour le poste Autres titres immobilisés, le montant de 50 000 euros correspond à un reclassement vers un poste de valeur mobilière de placement.

Pour le poste Prêts, autres immobilisations financières, les mouvements présentés dans le tableau ci-dessus en Acquisition et Cession correspondent aux opérations présentées dans les Faits caractéristiques de l'exercice. Le montant inscrit en Poste à poste correspond aux actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 14 juin 2018. Le montant inscrit en Réévaluation correspond à une modification de la valeur des opérations intervenues en 2020, sur la base du résultat définitif de Tobemp au 31 décembre 2021.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	825 984	743 719		825 984	743 719
<b>TOTAL</b>	<b>825 984</b>	<b>743 719</b>		<b>825 984</b>	<b>743 719</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		75 632			75 632
<b>TOTAL</b>		<b>75 632</b>			<b>75 632</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>825 984</b>	<b>819 351</b>		<b>825 984</b>	<b>819 351</b>
<b>Dont dotations et reprises financières</b>		<b>75 632</b>			

Au 31 décembre 2021, sur la ligne Autres provisions pour risques et charges, le montant de 743 719 correspond aux provisions en lien avec les moins-values liées aux attributions gratuites d'actions Tobemp, générées par les attributions d'actions existantes auto-détenues et par les attributions d'actions à acquérir lors des plans décidés par les assemblées générales du 14 juin 2018 et du 7 décembre 2020.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	243 658	243 658	
Autres créances clients	1 428 217	1 301 730	126 487
Impôts sur les bénéfices	138 227	138 227	
Divers état et autres collectivités publiques	2 400	2 400	
Débiteurs divers	2 626 662	0	2 626 662
<b>TOTAL</b>	<b>4 439 164</b>	<b>1 686 015</b>	<b>2 753 149</b>
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	720 204		



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 521 433	21 433	2 500 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 809	1 809		
Autres dettes	3 714 549	0	3 714 549	
<b>TOTAL</b>	<b>6 237 792</b>	<b>23 243</b>	<b>6 214 549</b>	

La créance d'impôt sur les bénéfices correspond aux acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 138 227 euros. La créance sur l'Etat correspond au Crédit d'Impôt Mécenat pour 2 400 euros.

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.1000	182 030			182 030

Le capital social est entièrement libéré.

En 2021, la société a procédé au rachat de 688 actions propres. Elle a cédé 2 441 actions et a également attribué 4 136 actions propres dans le cadre de l'attribution définitive des actions gratuites du 6 juin 2021.

Au 31/12/2021, la société détient 4 462 actions propres, soit un taux d'auto-détention de 2,45%.

### Variation des capitaux propres :

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 673 946 euros, soit une variation de (240 693) euros par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :

- la diminution de la réserve légale de 393 euros,
- l'augmentation du Report à nouveau pour 3 056 976 euros.
- la distribution d'un acompte sur dividendes de 447 794 euros,
- la diminution du résultat de 2 849 482 euros.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 336 894
Autres créances	2 400
<b>Total</b>	<b>1 339 294</b>

Le montant de 1 336 894 euros correspond aux provisions pour refacturation des moins-values à Tobam en lien avec les plan d'attributions gratuites d'action des 14 juin 2018 et 7 décembre 2020.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	21 433
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 809
Total	23 242

### Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	2 486 347		
Créances clients et comptes rattachés	1 428 217		
Valeurs mobilières de placement	82 263		
Emprunts et dettes financières diverses	2 521 433		

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		807 150
Dont entreprises liées		807 150

Les produits financiers sont constitués des dividendes versés par Tobam pour 384 750 euros et des dividendes versés par THC pour 442 400 euros.

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 173 075	
Résultat exceptionnel (hors participation)	992 031	
Résultat comptable (hors participation)	183 444	

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 412 euros hors taxes.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	2 500 000
- Emprunt Tobam Holding Company	2 500 000
Total	2 500 000

Pour l'emprunt de 2 500 000 euros, TOBEMP a apporté en caution à THC, 2600 actions TOBAM et 41 actions THC.

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Pour l'emprunt de 2 500 000 euros, TOBEMP a apporté en caution à THC, 2600 actions TOBAM et 41 actions THC.

##### Engagements reçus

Néant





*Ceyd*



**Tobemp**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Tobemp

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Tobemp,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tobemp relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;





- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	2 486 347		2 486 347	3 031 515	
Créances rattachées à des participations				50 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	243 658		243 658	964 342	
<b>Total II</b>	<b>2 730 004</b>		<b>2 730 004</b>	<b>4 045 857</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	1 428 217		1 428 217	1 022 823
	Autres créances	2 767 289		2 767 289	2 288 869
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	454 379	75 632	378 747		
Disponibilités	351 200		351 200	178 200	
Charges constatées d'avance (3)					
<b>Total III</b>	<b>5 001 085</b>	<b>75 632</b>	<b>4 925 453</b>	<b>3 489 893</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 731 089</b>	<b>75 632</b>	<b>7 655 457</b>	<b>7 535 749</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2021 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2020 12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 18 203 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 203	18 203
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	1 820	2 213
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	470 480	2 138 702-
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	183 444	3 032 926
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	673 946	914 641
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	743 719	825 984
	<b>Total III</b>	743 719	825 984
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	2 521 433	2 508 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>Dettes d'exploitation</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 809	2 472 103 429
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 714 549	3 180 335
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total IV</b>	6 237 792	5 795 125
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	7 655 457	7 535 749

(1) Dont à moins d'un an

23 242

115 630

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
	France	Exportation	Total	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>Chiffre d'affaires NET</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			192 502	1 022 823
Autres produits				2
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			192 502	1 022 825
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			14 454	14 369
Impôts, taxes et versements assimilés				3 300
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0	77
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			14 455	17 747
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			178 047	1 005 078
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations (3)	807 150	703 166
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		6 132
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	293 573	
<b>Total V</b>	<b>1 100 723</b>	<b>709 298</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	75 632	
Intérêts et charges assimilées (4)	30 064	9 729
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>105 695</b>	<b>9 729</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>995 027</b>	<b>699 570</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 173 075</b>	<b>1 704 648</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 091 163	4 673 068
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>Total VII</b>	<b>1 091 163</b>	<b>4 673 068</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	99 132	3 201 217
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>Total VIII</b>	<b>99 132</b>	<b>3 201 217</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>992 031</b>	<b>1 471 851</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 400	143 573
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>202 062</b>	<b>6 405 191</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>18 618</b>	<b>3 372 265</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>183 444</b>	<b>3 032 926</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

807 150 703 166

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	15
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	15
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	15
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	16
Montant des engagements financiers	16
Liste des filiales et participations	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 655 457 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 183 444 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes ont été arrêtés par le président de la société en date du 14/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Epidémie de coronavirus

L'épidémie n'a pas remis en cause la continuité d'exploitation de la société.

#### Titres de participation :

##### Tobam Holding Company (THC) :

Tobemp a acquis auprès d'Amundi Asset Management 46 actions Tobam pour un montant total de 2 368 825 euros le 18 décembre 2020 via un crédit-vendeur. Le même jour, ces actions ont été cédées à Yves Choueifaty, Président, pour le même montant. Un crédit-vendeur a également été signé.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de THC au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur Amundi s'élève à 1 604 847 euros et le montant du crédit-vendeur pour Yves Choueifaty s'élève à 1 600 247 euros.

##### Tobanext :

Tobemp a acquis auprès d'Yves Choueifaty, Président, 6 618 actions Tobanext pour un montant total de 745 650,06 euros le 18 décembre 2020. L'acquisition a été réalisée à la valeur nominale (soit 6 618 euros) et un complément de prix a été prévu, via un crédit-vendeur. Le même jour, ces actions ont été cédées également à leur valeur nominale à plusieurs salariés. Un complément de prix est prévu et un crédit-vendeur a également été signé avec chacun des salariés.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de Tobanext au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur d'Yves Choueifaty s'élève à 484 838 euros et le montant du crédit-vendeur pour les salariés s'élève à 516 506 euros.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Tobanext 2 :

Tobemp a acquis auprès d'Yves Chouefaty, Président, 11 290 actions Tobanext 2 pour un montant total de 395 845 euros le 18 décembre 2020. L'acquisition a été réalisée à la valeur nominale (soit 11 290 euros) et un complément de prix a été prévu, via un crédit-vendeur.

Le même jour, ces actions ont été cédées également à leur valeur nominale à plusieurs salariés. Un complément de prix est prévu et un crédit-vendeur a également été signé avec chacun des salariés.

En 2021, le montant de ces deux opérations a été réévalué sur la base du résultat définitif de Tobanext 2 au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant du crédit-vendeur d'Yves Chouefaty s'élève à 154 022 euros et le montant du crédit-vendeur pour les salariés s'élève à 50 650 euros.

### Actions propres:

La société a procédé au rachat de ses propres actions:

- le 3 mai 2021, pour 37 actions,
- le 25 mai 2021 pour 450 actions,
- le 24 août 2021 pour 152 actions,
- le 29 octobre 2021 pour 49 actions.

La société a également procédé à la vente d'actions propres:

- le 22 mars 2021 pour 735 actions ; cette cession a été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 69 913 euros,
- le 26 mai 2021 pour 554 actions ; cette cession n'a pas été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 38 123 euros,
- le 6 juin 2021 pour 4 136 actions ; cette cession correspond à l'acquisition des actions attribuées gratuitement le 7 juin 2019 selon le plan d'attribution gratuite d'action du 14 juin 2018 ; elle fait l'objet d'une indemnisation par Tobam à hauteur de 91,39 euros par action,
- le 22 juin 2021 pour 1 152 actions ; cette cession a été faite à la valeur nominale, le complément de prix au 31 décembre 2021 s'élève à 104 855 euros,

### Attribution gratuite d'actions (AGA):

#### Plan AGA 14/06/2018 :

En date du 14 juin 2018, la société a procédé à un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société TOBAM pour un nombre total de 11 063 actions maximum.

Au 31 décembre 2021, ce plan porte sur l'émission d'un total de 6 458 actions de la société TOBEMP et ne sera effectif qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Lors de l'attribution définitive, une augmentation de capital aura lieu.

Le nombre d'actions attribuées a diminué de 131 actions depuis le 31 Décembre 2020 (soit 6 458 actions attribuées au 31/12/2021 contre 6 589 actions attribuées au



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

31/12/2020), compte tenu du fait que certains bénéficiaires ne remplissent plus les conditions d'attribution.

Enfin, aucune nouvelle attribution n'a eu lieu en 2021.

Ainsi, le plan AGA du 14/06/2018 comporte trois attributions.

### Principales caractéristiques du plan :

- Prix d'exercice (pour les plans d'option d'achat et de souscription d'actions) : non applicable
- Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 11 063 actions
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale :
  - o 104 536,30 euros pour les actions attribuées le 21/06/2018
  - o 157 098,70 euros pour les actions attribuées le 06/06/2019
  - o 62 549,63 euros pour les actions attribuées le 23/09/2020
- Conditions d'acquisition des actions :
  - o Signature du pacte d'actionnaires,
  - o Maintien du contrat de travail,
  - o Et absence de comportement faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours des exercices précédents :
  - o en 2020 : 1 079 actions ont été attribuées
  - o en 2019 : 5 899 actions ont été attribuées
  - o en 2018 : 1 511 actions ont été attribuées
- Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution : au 31 décembre 2021, 6 458 actions ont été attribuées. Parmi ces actions, 1 243 actions ont été définitivement acquises le 21 juin 2020 et 4 136 actions ont été définitivement acquises le 7 juin 2021. La future acquisition aura lieu le 23 septembre 2022.

Les actions sont attribuées à des bénéficiaires salariés de la société liée Tobam.

- Le 21 juin 2020, des actions existantes auto-détenues ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires. Ainsi, la moins-value liée à l'émission gratuite de ces 1 243 actions Tobemp le 21 juin 2020 a été refacturée à la société liée Tobam en prenant en compte un prix de 100,35 euros par actions. Le coût de l'impôt supporté par la société Tobemp du fait de la différence entre la valeur de sortie des titres, à 73,47 euros, et la valeur refacturée, à 100,35 euros, a également été refacturé à la société liée Tobam.

- Le 6 juin 2021, des actions existantes auto-détenues ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires. Ainsi, la moins-value liée à l'émission gratuite de ces 4 136 actions Tobemp le 6 juin 2021 a été refacturée à la société liée Tobam en prenant en compte un prix de 91,39 euros par actions. Le coût de l'impôt supporté par la société Tobemp du fait de la différence entre la valeur de sortie des titres, à 76,24 euros, et la valeur refacturée, à 91,39 euros, a également été refacturé à la société liée Tobam.

- Le 22 septembre 2022, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 1 079 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021, Tobemp auto-détient suffisamment d'actions pour cette attribution. Ainsi, la moins-value liée à l'attribution gratuite de ces 1 079 actions Tobemp le 22 septembre 2022 a été provisionnée en retenant le coût Fifo de l'action, à 76,24 euros par actions. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Information sur les passifs éventuels : des actions nouvelles seront attribuées  
Nombre d'actions annulées (pour les plans d'options). Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent : non applicable  
Montant du passif enregistré au bilan : non applicable  
Détail du compte 502-1 : 1 079 actions sont comptabilisées dans ce compte, à la valeur de 76,24 par actions, soit un total de 82 263 euros.

### Plan AGA 07/12/2020 :

En date du 7 décembre 2020, la société a procédé à un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société TOBAM pour un nombre total de 12 000 actions maximum.

Au 31 décembre 2021, ce plan porte sur l'émission d'un total de 9 976 actions de la société TOBEMP et ne sera effectif qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Des actions existantes auto-détenues seront attribuées aux bénéficiaires qui rempliront les conditions lors de l'attribution définitive. A cet effet, les actions Tobemp ont déjà été rachetées par la Société le 18 décembre 2020.

Le nombre d'actions attribuées a augmenté de 937 actions depuis le 31 Décembre 2020 (soit 9 976 actions attribuées au 31/12/2021 contre 9 039 actions attribuées au 31/12/2020). Cette variation s'explique par la diminution des actions attribuées compte tenu du fait que certains bénéficiaires ne remplissent plus les conditions d'attributions ; elle s'explique également du fait des nouvelles attributions qui ont eu lieu en 2021 :

- le 25 mai 2021, 1 722 actions ont été attribuées,
- le 6 juillet 2021, 274 actions ont été attribuées.

Ainsi, le plan AGA du 17/12/2020 comporte trois attributions.

### Principales caractéristiques du plan :

- Prix d'exercice (pour les plans d'option d'achat et de souscription d'actions) : non applicable
- Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 12 000 actions
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale :
  - o 278 256 euros pour les actions attribuées le 07/12/2020
  - o 15 883,78 euros pour les actions attribuées le 06/07/2021
- Conditions d'acquisition des actions :
  - o Signature du pacte d'actionnaires,
  - o Maintien du contrat de travail,
  - o Et absence de comportement faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours des exercices précédents :
  - o en 2020 : 9 039 actions ont été attribuées
  - o en 2021 : 1 996 actions ont été attribuées
- Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution : au 31 décembre 2021, 9 976 actions ont été attribuées. Les futures acquisitions auront lieu les 7 décembre 2022, 25 mai 2023 et 6 juillet 2023.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les actions seront attribuées à des bénéficiaires salariés de la société liée Tobam.

- Le 7 décembre 2022, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 7 980 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 7 décembre 2022, Tobemp auto-détient 3 383 actions pour cette attribution. Ainsi, la moins-value liée à l'attribution gratuite de ces 7 980 actions Tobemp le 7 décembre 2022 a été provisionnée en retenant le coût Fifo de l'action, soit 76,24 euros pour 2 695 actions et 55,51 euros pour 688 actions. La moins-value liée aux 4 597 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 7 décembre 2022, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

- Le 25 mai 2023, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 1 722 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 25 mai 2023, Tobemp n'auto-détient pas d'action pour cette attribution. La moins-value liée aux 1 722 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 25 mai 2023, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

- Le 6 juillet 2023, si les conditions d'attribution sont toujours réunies, 274 actions seront attribuées définitivement. Au 31 décembre 2021 et compte tenu des attributions définitives qui interviendront avant le 6 juillet 2023, Tobemp n'auto-détient pas d'action pour cette attribution. La moins-value liée aux 274 actions restant à acquérir, en vue de leur attribution définitive le 6 juillet 2023, a été provisionnée en retenant la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros. Une provision a également été comptabilisée pour la valeur qui sera refacturée à Tobam; elle a été calculée en tenant compte de la valeur estimée de Tobemp au 31 décembre 2021 soit 63,37 euros.

Information sur les passifs éventuels : des actions auto-détenues seront attribuées

Nombre d'actions annulées (pour les plans d'options). Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent : non applicable

Montant du passif enregistré au bilan : non applicable

Détail du compte 502 (nombre d'actions, coût d'entrée) et information sur l'affectation dans les deux sous-comptes et la dépréciation correspondante : non applicable

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **Valeurs mobilières de placement**

#### **Souscription de valeurs mobilières de placement**

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit des parts dans des fonds financiers pour 372 115,84 euros.

#### **Cession de valeurs mobilières de placement**

Sur l'exercice 2021, la société a cédé des parts qu'elle détenait dans des fonds financiers pour 343 572,76 euros.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les développements autour du conflit en Ukraine sont suivis de près par la direction. A la date d'arrêté des comptes annuels, il n'y a pas eu de rachats significatifs liés au conflit mais l'impact de cette crise reste incertain. A ce stade, la société n'a pas identifié d'autres impacts sur les comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de base sont :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **A - Evaluation des titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode premier entré premier sorti.

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des titres de participation. Cette revue n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation au 31 Décembre 2021.

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des titres immobilisés autres que les titres de participation et cette revue n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation au 31 Décembre 2021.

#### **B - Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **C - Evaluation des disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **D- Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

La société a procédé à la revue de la valeur d'utilité des valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour 75 632 euros.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 031 515	545 168	
Autres titres immobilisés	50 000		
Prêts, autres immobilisations financières	964 342	175 182	38 191
<b>TOTAL</b>	<b>4 045 857</b>	<b>720 350</b>	<b>38 191</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 045 857</b>	<b>720 350</b>	<b>38 191</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		0	2 486 347	
Autres titres immobilisés	50 000			
Prêts, autres immobilisations financières	82 263	501 430	243 658	
<b>TOTAL</b>	<b>132 263</b>	<b>501 431</b>	<b>2 730 004</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 263</b>	<b>501 431</b>	<b>2 730 004</b>	

Pour le poste Autres participations, le mouvement présenté dans le tableau ci-dessus correspond aux opérations présentées dans les Faits caractéristiques de l'exercice.

Pour le poste Autres titres immobilisés, le montant de 50 000 euros correspond à un reclassement vers un poste de valeur mobilière de placement.

Pour le poste Prêts, autres immobilisations financières, les mouvements présentés dans le tableau ci-dessus en Acquisition et Cession correspondent aux opérations présentées dans les Faits caractéristiques de l'exercice. Le montant inscrit en Poste à poste correspond aux actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 14 juin 2018. Le montant inscrit en Réévaluation correspond à une modification de la valeur des opérations intervenues en 2020, sur la base du résultat définitif de Tobemp au 31 décembre 2021.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Etat des amortissements

Néant

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	825 984	743 719		825 984	743 719
<b>TOTAL</b>	<b>825 984</b>	<b>743 719</b>		<b>825 984</b>	<b>743 719</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		75 632			75 632
<b>TOTAL</b>		<b>75 632</b>			<b>75 632</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>825 984</b>	<b>819 351</b>		<b>825 984</b>	<b>819 351</b>
<b>Dont dotations et reprises financières</b>		<b>75 632</b>			

Au 31 décembre 2021, sur la ligne Autres provisions pour risques et charges, le montant de 743 719 correspond aux provisions en lien avec les moins-values liées aux attributions gratuites d'actions Tobemp, générées par les attributions d'actions existantes auto-détenues et par les attributions d'actions à acquérir lors des plans décidés par les assemblées générales du 14 juin 2018 et du 7 décembre 2020.

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	243 658	243 658	
Autres créances clients	1 428 217	1 301 730	126 487
Impôts sur les bénéfices	138 227	138 227	
Divers état et autres collectivités publiques	2 400	2 400	
Débiteurs divers	2 626 662	0	2 626 662
<b>TOTAL</b>	<b>4 439 164</b>	<b>1 686 015</b>	<b>2 753 149</b>
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	720 204		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 521 433	21 433	2 500 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 809	1 809		
Autres dettes	3 714 549	0	3 714 549	
<b>TOTAL</b>	<b>6 237 792</b>	<b>23 243</b>	<b>6 214 549</b>	

La créance d'impôt sur les bénéficiaires correspond aux acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 138 227 euros. La créance sur l'Etat correspond au Crédit d'Impôt Mécenat pour 2 400 euros.

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.1000	182 030			182 030

Le capital social est entièrement libéré.

En 2021, la société a procédé au rachat de 688 actions propres. Elle a cédé 2 441 actions et a également attribué 4 136 actions propres dans le cadre de l'attribution définitive des actions gratuites du 6 juin 2021.

Au 31/12/2021, la société détient 4 462 actions propres, soit un taux d'auto-détention de 2,45%.

### Variation des capitaux propres :

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 673 946 euros, soit une variation de (240 693) euros par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :

- la diminution de la réserve légale de 393 euros,
- l'augmentation du Report à nouveau pour 3 056 976 euros.
- la distribution d'un acompte sur dividendes de 447 794 euros,
- la diminution du résultat de 2 849 482 euros.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 336 894
Autres créances	2 400
<b>Total</b>	<b>1 339 294</b>

Le montant de 1 336 894 euros correspond aux provisions pour refacturation des moins-values à Tobam en lien avec les plan d'attributions gratuites d'action des 14 juin 2018 et 7 décembre 2020.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	21 433
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 809
Total	23 242

### Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R. 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	2 486 347		
Créances clients et comptes rattachés	1 428 217		
Valeurs mobilières de placement	82 263		
Emprunts et dettes financières diverses	2 521 433		

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		807 150
Dont entreprises liées		807 150

Les produits financiers sont constitués des dividendes versés par Tobam pour 384 750 euros et des dividendes versés par THC pour 442 400 euros.

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 173 075	
Résultat exceptionnel (hors participation)	992 031	
Résultat comptable (hors participation)	183 444	

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 412 euros hors taxes.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	2 500 000
- Emprunt Tobam Holding Company	2 500 000
Total	2 500 000

Pour l'emprunt de 2 500 000 euros, TOBEMP a apporté en caution à THC, 2600 actions TOBAM et 41 actions THC.

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Pour l'emprunt de 2 500 000 euros, TOBEMP a apporté en caution à THC, 2600 actions TOBAM et 41 actions THC.

##### Engagements reçus

Néant



# TOBEMP

---

## RAPPORT DU PRÉSIDENT EXERCICE 2021

---

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société TOBEMP (ci-après la "Société"), afin de vous exposer l'activité de la Société durant l'exercice social clos au 31 décembre 2021, ses perspectives, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice, et d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

### 1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

#### Activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité principale de la Société est la détention, directe ou indirecte, et la gestion de participations dans des sociétés de gestion de portefeuilles de gestion d'actifs pour le compte de tiers, et plus particulièrement dans la société de gestion de portefeuille TOBAM.

TOBEMP détient indirectement 28,70 % de TOBAM au 31/12/2021.

Au cours de l'exercice 2021, TOBEMP a racheté 688 actions et 19 109 actions auto-détenues ont été vendues. Le cours moyen d'achat s'élève à 55,79€.

Le cours moyen de vente des actions auto-détenues est proche de la valeur nominale des actions TOBEMP (0,10 €) entraînant la mise en place d'une procédure d'indemnisation de TOBAM en faveur de TOBEMP et le paiement d'un complément de prix pour les salariés concernés par l'opération TURIN.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31/12/2021 est de 4 462, pour une valeur de 258 662,14€.

#### Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

La guerre opposant l'Ukraine et la Russie n'a pas d'incidence à ce stade sur la vie de la Société.

#### Activité de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### Perspectives 2022

La Société n'entend pas poursuivre d'autre activité que celles décrites dans ses statuts.

### 2. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société au cours de l'exercice écoulé.

### 3. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

La Société détient indirectement 28.70% du capital social de la société TOBAM, société par actions simplifiée au capital de 3.329.100 €, dont le siège social est situé 49-53 Avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 505 989.

La société TOBAM a pour activité principale la gestion d'actif.

#### **4. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés dans les documents mis à votre disposition (bilan, compte de résultat et annexes).

La Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ni au cours de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 192 502 €, contre 1 022 825 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14 455 €, contre 17 747 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 178 047 €, contre 1 005 078 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 995 027 €, contre 699 570 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 1 173 075 €, contre, 1 704 648 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, compte tenu d'un résultat exceptionnel de (992 031) € se traduit par un bénéfice de 183 444 €, contre un bénéfice de 3 032 926 € pour l'exercice précédent.

#### **5. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

##### **Arrêté des comptes :**

Les comptes ont été arrêtés par le Président le 14 février 2022.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I, -1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est non échu	Paiements réalisés en l'absence de facture	Article D.444 I, -2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est non échu	Paiements reçus en l'absence de facture	
	O jour (Indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 Jours et plus	Total (1 Jour et plus)			Total	O jour (Indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 Jours et plus			Total (1 Jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>																	
Nombre de factures concernées	0					0	0	NA	0					1	0	0	
Montant total des factures concernées (TTC)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	91,323.21 €	91,323.21 €	- €	- €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)									0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																	
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Montant total des factures exclues (TTC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>																	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux							Délais légaux									

## Dépenses et charges non-déductibles

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

## Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes	Date de versement	Nature du dividende
2019	3 075 324 €	25/07/2019	Anticipé
2020	0 €		
2021	447 794 €	21/04/2021	Anticipé

## Affectation des résultats :

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 183 444 €.

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 183 444 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 183 444 €

Le solde, au compte « report à nouveau » : 183 444 €

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Président en date du 21 avril 2021, il a été versé un acompte sur dividende de 447 794 € mis en paiement 21 avril 2021.

En conséquence, le compte « report à nouveau », compte tenu de ces affectations, s'élèvera à 653 923 €.

## 6. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Aucun mandat social ne vient à expiration.

Le mandat du Président viendra à expiration lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos en 2023.

Les mandats des Directeurs Généraux Délégués viendront à expiration lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos en 2022.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos en 2026.

## 7. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

La Société a conclu les conventions règlementées suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice 2021 :

- « Share Purchase Agreement » en date du 15 Février 2021 entre TOBEMP, TOBANEXT et Yves Choueifaty en présence de TOBAM, TOBAM HOLDING COMPANY. Convention relative au transfert de 1146 actions TOBAM par TOBANEXT et 46 actions de TOBAM HOLDING COMPANY par TOBEMP à Yves Choueifaty via un crédit vendeur, prévoyant des modalités de paiement différé, dans le contexte d'une réorganisation et d'une augmentation de la part des employés dans le groupe TOBAM.
- « Share Purchase Agreement » en date du 15 Février 2021 entre TOBEMP et Yves Choueifaty. Convention relative au transfert d'actions par Yves Choueifaty à TOBEMP : 22 522 actions de TOBEMP, 6618 actions de TOBANEXT et 11 290 actions de TOBANEXT 2 via un crédit vendeur, prévoyant des modalités de paiement différé, dans le contexte d'une réorganisation et une augmentation de la part des employés dans le groupe TOBAM.

LE PRÉSIDENT

